

## Parcours des courses:

Départ et retour du stade du Creux a Coyron. Parcours nature surplombant la retenue de Vouglans coté Pont de la Pyle.

Ces courses sont ouvertes à tous les athlètes, licenciés FFA ou non, hommes et femmes, correspondant aux catégories d'âges exigées par la FFA (voir tableau des horaires & catégories), avec licence autorisée ou certificat médical.

Les temps et classements seront déterminés à partir des puces collées (à ne pas décoller) au dos du dossard qui est à épingle sur la poitrine. **Attention à ne pas percer les puces.** En cas de dysfonctionnement aucune réclamation ne sera recevable si le dossard a été raccourci et/ou mal positionné. Les mains et bras posés sur la poitrine sont des obstacles à la détection.

## CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS

### Personnes mineures

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit : - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ; - D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire. - L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

### Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit : - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ; - D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Concernant l'application du présent article, des dispositions transitoires sont prévues par voie de circulaire concernant les manifestations organisées avant le 31 août 2024 ou dont l'inscription est déjà ouverte lors de la publication de la Réglementation running.

– Applicable au 16 janvier 2024. Ces dispositions transitoires prendront automatiquement fin à échéance des manifestations qu'elles concernent. Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

## Le PPS remplace le certificat médical

à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024

Pour toutes les compétitions ayant lieu à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024, le Parcours Prévention Santé (PPS)

remplace le certificat médical pour les coureurs non licenciés FFA.

C'est très simple et cela prend 5 minutes :

- Je me connecte sur le site PPS : <https://pps.athle.fr>
- J'indique mes coordonnées.
- Je visionne 3 petites vidéos et je confirme.
- Je reçois aussitôt mon attestation PPS dans ma boîte mail. Celle-ci est valable 3 mois.

Et pour participer à une compétition :

- Je m'inscris sur les sites internet en indiquant simplement mon N° de PPS.
- Je m'inscris manuellement en joignant à mon bulletin d'inscription une copie de mon attestation PPS.

(L'organisateur pourra éventuellement vérifier son authenticité en scannant le QR code qui s'y trouve).

Compétition.

- A partir du 1<sup>er</sup> avril 2024, l'attestation PPS atteste simplement que le participant a pris connaissance des risques encourus.

**Accompagnateurs vélo :**

A des fins de sécurité, ils sont interdits sur les parcours sous peine de disqualification du coureur.

**Assurance :**

L'organisateur a souscrit une assurance « responsabilité civile organisateur » et « responsabilité civile participant ». Les coureurs devront être couverts obligatoirement par une assurance sportive personnelle.

L'organisateur dégage toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage corporel causés à des participants non assurés personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, ou accident provoqué par une défaillance physique.

**Service médical & sécurité :**

La couverture médicale sera assurée par des secouristes.

Les carrefours seront signalés et gardés.

**Récompense :**

Cadeaux

Podiums Scratch et podiums pour chaque catégorie.

Prime au passage au 800m sur la Course des As. (Lot)

Primes aux 5 premiers hommes et 5 premières femmes de la Course des As.

**Vestiaires :** Toilettes

Vestiaires et douches disponibles (non gardés)

**Ravitaillements :**

Solides et liquides et postes d'épongeages aux 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> km.

Sur le site d'arrivée.

En cas de forte chaleur, des postes de ravitaillement en eau seront ajoutés sur les parcours.

**Contrôle :**

Des contrôles seront effectués sur le parcours.

**Droit à l'image :**

La couverture médiatique peut être assurée par la télévision, la radio, la presse locale, nationale et la presse spécialisée. Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image sur tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles.

**DISTANCES , HORAIRES ET CATEGORIE**

Horaires	Catégories	Distances
9 h 15	Marche nordique - Randonnée	11 km
9 h 30	École d'athlé (2016 à 2018)	700 m
9h35	Poussins (2014 et 2015)	1500 m
	Benjamins (2012 et 2013)	1500 m
9 h 55	Bambins (2019 et après)	100 m
10 h	Course populaire	5 km
	Minimes (2010 et 2011) à vétérans	
10 h 40	Course des bourriques	11,200 km
	Cadets (2008/2009) à vétérans	
13 h	Podiums	

**Tarifs**

Course des bourriques 15 € (majorée de 4 € le jour de la course)	animations jeunes 3 €	Marche 5 €
Populaire 10 € (non majorée le jour de la course)	Repas 13€ (adulte) 5€ (enfant)	
Chèque libellé à l'ordre du Foyer Rural de Meussia		

**Vestiaires**

Vestiaires et douches séparés, non gardés et permanents sur le site.

**Ravitaillements**

Solides et liquides - Postes d'épongeage - 5<sup>ème</sup> km, 8<sup>ème</sup> km et arrivée

**Retrait des dossards**

Le jour de la course à partir de 9 heures au secrétariat.

Les épingles ne seront pas fournies.

**Récompenses**

Cadeaux aux 200 premiers inscrits.

Trophées, coupes, médailles. Podiums à partir de la catégorie Poussin.

Primes aux 5 premiers hommes et 5 premières femmes.

Contrôle anti dopage : salle à disposition au Foyer rural a Meussia

## Les catégories d'âge 2025

(valable jusqu'au 31 août 2025, ces catégories changeront le 1er septembre )

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
U23 / Espoirs	ES	2003 à 2005
U20 / Juniors	JU	2006 et 2007
U18 / Cadets	CA	2008 et 2009
U16 / Minimes	MI	2010 et 2011
U14 / Benjamins	BE	2012 et 2013
U12 / Poussins	PO	2014 et 2015
Éveil Athlétique	EA	2016 à 2018
Baby Athlé	BB	2019 et après

### Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1990 - 1986
	M1	1985 - 1981
	M2	1980 - 1976
	M3	1975 - 1971
	M4	1970 - 1966
	M5	1965 - 1961
	M6	1960 - 1956
	M7	1955 - 1951
	M8	1950 - 1946
	M9	1945 - 1941
	M10	1940 et avant